GRAVEL/VTT DE LA CONCA D'ORU

1. DEFINITION

- 1.1. L'ECBB met en place une compétition dénommée " GRAVEL/VTT DE LA CONCA D'ORU 2024". Celle-ci se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement par catégories d'âge.
 - 1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
 - 1.3. La seule autorité compétente sera celle du club pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Les épreuves de la course sont ouvertes à tous sur présentation soit d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique du vélo en compétition soit d'une licence FFC ou autres fédérations.

2.2. Le classement....

3. CATEGORIES D'AGE

3.1. Les catégories participantes sont les suivantes :

U11 (H/F) :9-10 ans
U13 (H/F) : 11-12 ans
U15 (H/F) : 13-14 ans
U17 (H/F) : 15 à 16 ans
U19 (H) : 17 à 18 ans
Féminines : 17 ans et plus
U23(H) : 19 à 22 ans
ELITE (H) : 23 à 34 ans

MASTER1 (H): 40 à 44 ans MASTER2 (H): 45 à 49 ans MASTER3 (H): 50 à 54 ans MASTER4 (H): 55 à 59 ans MASTER5 (H): 60 à 64 ans MASTER6 (H): 65 à 69 ans MASTER7 (H): 70 à 74 ans MASTER8 (H): 75 ans ET +

3.2. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. CIRCUIT

4.1. CARACTERISTIQUES

Le parcours devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

4.1.1. Le parcours adulte réalise une boucle de 7.530km.

6 Tours de U19 à MASTER 4 4 Tours u17/Master 5,6,7,8 2 Tours U15 1 Tour U13 ET U11 4.2. BALISAGE

- 4.2.1. Le parcours complet est clairement balisé à l'aide de rubalise et de flèches indiquant la direction à suivre.
 - 4.2.2. Le balisage est posé de telle façon qu'il soit facilement visible par les coureurs.
 - 4.2.3. Les changements de direction doivent être clairement indiqués au moins 10 mètres avant.
 - 4.2.4. Les zones de danger potentiel doivent être clairement indiquées et marquées.
 - 4.2.5. Les ponts et rampes en bois doivent être recouverts d'une matière antidérapante comme des tapis, du grillage, peinture spéciale ou tout autre moyen pour éviter la chute à vélo ou à pied.
 - 4.2.6. Les racines, les souches, les rochers apparents, etc... devront être recouverts d'une peinture fluorescente et biodégradable.

4.3. CONTROLES DE PASSAGE

- 4.3.1. Des contrôles de passage sont établis sur le parcours.
- 4.3.2. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
- 4.4.3. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course (cf. article 7.3.2 UCI).
 - 4.3.4. Le coureur est seul responsable de son parcours.

5. ENGAGEMENTS

Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- Internet (SPORT N CONNECT)
 - Sur place (majoration 5€)
- 5.1. **ENGAGEMENTS PAR INTERNET**:
- 5.1.1. Les inscriptions sur Internet seront closes 2 jours avant l'épreuve (le Vendredi à 20h00).

5.2. **ENGAGEMENTS**:

Adultes et cadets 15€ pour FFC et 20€ autres fédérations ou non licencié Enfants (de U11 à U15)gratuits pour FFC, autres fédérations ou non licencié

- 5.3. Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 5 €
- 5.4. Aucun droit d'engagement ne fera l'objet d'un quelconque remboursement quel que soit le motif.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros de course seront attribués dans l'ordre de l'inscription et selon les catégories.

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 7.1. L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par l'organisateur.

 Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.
- 7.2. Les concurrents devront être engagés et présenteront au contrôle leur licence et / ou leur certificat médical.
- 7.3. Un concurrent ne sera considéré comme engagé, que lorsqu'il aura signé la feuille d'émargement et qu'il aura en même temps réglé le montant de son engagement.

8. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

• 8.1. Les vélos admis dans les épreuves

Vélos spécifiques pour le Gravel – équipés d'un cintre rond de route.

Vélos type Cyclo-Cross – équipés d'un cintre rond de route.

VTT cross-country

•

- 8.2. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 8.3. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
 - 8.4. La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.
 - 8.5. Tout changement de vélo pendant l'épreuve est interdit.

9. EQUIPEMENT

- 9.1. Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 9.1.1 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

10. SECURITE

10.1. SIGNALEURS

- **10.1.1.** Dans la mesure du possible, les signaleurs doivent se placer de façon à être dans la ligne de vision directe des signaleurs les plus proches.
 - **10.1.2.** Les signaleurs devront être équipés de moyens de communication adaptés pour pouvoir contacter ou être contactés par la direction de course.
- **10.1.3.** Si les conditions de l'article **10.1.1** ne peuvent être respectées, les signaleurs devront se placer obligatoirement sur des zones présentant un danger potentiel.
- **10.1.4.** Les signaleurs désignés comme tels par l'organisateur de la course sont considérés comme arbitres et à ce titre sont habilités soit à appliquer directement les sanctions prévues soit les signaler à l'arbitre principal à la fin de la course avant l'établissement des classements
- 10.1.5. Les signaleurs devront obligatoirement rester à leur poste jusqu'au passage du dernier coureur.

10.2. PREMIERS SECOURS

10.2.1. LA PRESENCE D'UN POSTE DE PREMIERS SECOURS EST CARACTERISE SOUS LA TENTE PRINCIPAL D'ACCUEIL.

- **10.2.2.** L'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours
 - **10.2.3.** Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre dans les plus brefs délais les zones difficiles.

Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifié et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

11. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1. RECONNAISSANCE

- 11.1.1. Le parcours peut être reconnu par les concurrents.
- Cette reconnaissance devra obligatoirement et strictement emprunter le tracé définitif de la course.
 - Les reconnaissances s'effectueront le dimanche à 10h lors avant la randonnée pédestre
 - Après la reconnaissance, tout changement de parcours est interdit, sauf cas de force majeure.
 - 11.1.2. Aucun engin suiveur n'est autorisé.

11.2. ZONE DE DEPART

11.2.1. L'accès aux lignes de départ s'effectue à l'appel du nom Vélos Gravel et Cyclo-Cross en premières ligne Vtt à la suite

11.3. ZONE D'ARRIVEE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

11.4. MISE EN GRILLE

11.4. Sur la grille de départ et jusqu'au signal de départ, les coureurs seront placés suivant la mise en grille indiqué lors de la prise de dossard. Les coureurs devront obligatoirement conserver au moins un pied à terre et ne pas se tenir, entre eux ou aux barrières.

11.5. PROGRAMME DE COURSE

Le programme de course, pour l'ensemble des catégories, figurera sur le site de l'ECBB

11.6. RAVITAILLEMENT

- 11.6.1. Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur la zone Notifié (zone de départ)
- 11.6.3. Tout coureur surpris en train de polluer la nature sera immédiatement mis hors course par le commissaire le plus proche.

11.7. ASSISTANCE TECHNIQUE

- 11.7. L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce de vélo, à l'exception du cadre.
- Il est interdit de changer de vélo et le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ
- 11.7.4. Il est interdit de revenir en contre sens de la course pour quelconque réparation, sous peine de disqualification
 - 11.7.6. L'entraide entre concurrents en course est interdite sous peine de disqualification.

12. TITRES ET RECOMPENSES

les titres de vainqueur seront décernés à l'issue des courses : Trois premiers des catégories : 1 coupe et 2 médailles

U11 (H/F) :9-10 ans U13 (H/F) : 11-12 ans U15 (H/F) : 13-14 ans U17 (H/F) : 15 à 16 ans U19 (H) : 17 à 18 ans

Féminines : 17 ans et plus

U23(H) : 19 à 22 ans ELITE (H) : 23 à 34 ans

MASTER1 (H): 40 à 44 ans MASTER2 (H): 45 à 49 ans MASTER3 (H): 50 à 54 ans MASTER4 (H): 55 à 59 ans MASTER5 (H): 60 à 64 ans MASTER6 (H): 65 à 69 ans

MASTER7 (H): 70 à 74 ans MASTER8 (H): 75 ans ET +